Compte rendu du Conseil Municipal 11 avril 2017

Présents : Mme FOURNEL Béatrice, Mr BISSUEL Laurent, Mme PAIN Evelyne, Mr PION Eric, Mr PETIT Frédéric Mr MATHELIN Christophe, Mr TRUCHET Jean Pierre, Mme MUGUET Angélique

Absente excusée: Mme CROZET Josiane

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 28 mars 2017

• AFFECTATION DU RESULTAT DE 2016 DU BUDGET GENERAL

Le conseil municipal décide de reporter 32 083,60 € en section de fonctionnement et d'affecter 55 000 € en investissement.

• VOTE DU BUDGET GENERAL 2017

Après la présentation du budget 2016 par Mme le Maire, le Conseil Municipal a voté les crédits inscrits au budget à savoir :

- A l'unanimité la section de fonctionnement s'équilibrant à 291 273,26 € dégageant un virement de 20 000 € à la section d'investissement
- A l'unanimité la section d'investissement s'équilibrant à 222 438,07 €

Les principaux programmes d'investissement étant :

- la voirie
- les restes à réaliser (concernant l'accessibilité de l'église, la bouche incendie et l'adressage)
- l'aménagement place de la mairie
- l'aménagement d'un local chasse

TAXES

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux de trois taxes directes :

Taxe d'habitation reste à 14,99 %
Taxe foncière bâti reste à 14,95 %
Taxe foncière non bâti reste à 38,99 %

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal fixe le montant alloué aux associations de la commune sur présentation de leur bilan annuel et de leur numéro de Siret :

Sou des écoles	380€
Boule Fraternelle	140 €
Club des enfants (Cœurs Vaillants)	140€
Club du 3 ^e âge	120€
Récup et crée	50€
O'Naturel	50 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE 2016 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal décide de reporter l'excédent de 5 070,97 € en section de fonctionnement.

• VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2017

Le budget d'assainissement après avoir été présenté par Madame le Maire est voté à l'unanimité. La section de fonctionnement s'équilibre à 20 547,97 € et la section d'investissement à 53 583,38 €.

• QUESTIONS DIVERSES

• Voir pour l'accessibilité de la micro brasserie La part des autres

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30 mn